

# Nationale d'élevage 2025

du Drahthaar club



**Samedi 23 août 2025**

## **ROMORANTIN (41)** Parc du Château de Beauvais



© Mairie de Romorantin

**Dimanche 24 août 2025 :**

Exposition canine avec CACS, avec spéciale de race drahthaar et grand prix Michel Marié du meilleur chien de chasse de l'exposition.

Avec l'aimable autorisation de la section du Blaisois  
de l'Association canine territoriale du Centre-Val de Loire.  
Sous l'égide de la Société centrale canine.  
Avec la collaboration de la Mairie de Romorantin-Lanthenay.





# NATIONALE D'ÉLEVAGE DRAHTHAAR Club de France

**SAMEDI 23 Août 2025 à Romorantin (41) Parc du Château de Beauvais**

FEUILLE D'ENGAGEMENT (une feuille par chien, les photocopies sont acceptées)

RACE : ..... MALE  FEMELLE  (Ecrire en majuscules svp)

NOM DU CHIEN + AFFIXE : .....

N° TATOUAGE OU PUCE : ..... N° LOF : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... DYSPLASIE : .....

NOM DU PERE : .....

NOM DE LA MERE : .....

NOM DU PRODUCTEUR : .....

NOM DU PROPRIETAIRE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... PAYS : ..... TELEPHONE : .....

MAIL : ..... PORTABLE : .....

JURY PRESENTI : Mme Marie Laurence HARDY BEAUCHOT, Mme Claire GAUGUELIN, M. Yannick MUSEREAU.

## CLASSES D'ENGAGEMENT :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Baby (de 3 mois à 6 mois)                   | <input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 à 24 mois)                         |
| <input type="checkbox"/> Puppy (de 6 mois à 9 mois)                  | <input type="checkbox"/> Ouverte (à partir de 15 mois)                        |
| <input type="checkbox"/> Jeune (de 9 mois à 18 mois)                 | <input type="checkbox"/> Travail (joindre justificatif SCC ou carnet travail) |
| <input type="checkbox"/> Champion de beauté (joindre copie du titre) |   |
| <input type="checkbox"/> Vétéran (à partir de 8 ans)                 |   |

**Les classes ouvertes, intermédiaires et travail concourent entre elles pour l'attribution du CACS ET DE LA RCACS**

Lot d'Affixe (3 chiens issus du même affixe)  Confirmation  ADN  VWD2  Packs Génomiques

**Test ADN et VWD2 entre 8h et 10 h 30 \* Début des jugements Nationale d'Élevage 10 H 30:**

Par Internet : engagement sur CEDIA [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) Par courrier : CEDIA, NE Drahthaar, 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM (chèque à l'ordre du DCF). Réception du courrier le **08/08** au plus tard.

## CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE : **Lundi 11 Août Minuit (par internet)**

TARIFS DES ENGAGEMENTS	<b>Adhérent</b>	<b>Non Adhérent</b>	<b>SOMME A PAYER</b>
1 <sup>er</sup> chien	<b>35 €</b>	<b>45 €</b>	
2 <sup>ème</sup> chien	<b>30 €</b>	<b>40 €</b>	
3 <sup>ème</sup> chien (et suivants), Puppy, Vétéran	<b>20 €</b>	<b>30 €</b>	
Lot d'Élevage (si chiens engagés)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Frais du Véténaire tests de santé.	<b>Gratuit</b>	<b>10 €</b>	
<b>MONTANT TOTAL A REGLER</b>			

**Adhérent DCF N°** ..... ; **CFPP N°** ..... ; **CFBT N°** ..... ; **PPCF N°** ..... ; **CFBS N°** .....

► Photocopie du certificat antirabique ou du passeport pour les chiens venant de l'étranger à joindre.

**CLASSE TRAVAIL ET CHAMPION : CONDITIONS A REMPLIR (joindre justificatifs)**

**CLASSE TRAVAIL :**

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un qualificatif TB minimum ou le Brevet International de Chasse Pratique (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie):

..... LIEU : .....

**CLASSE CHAMPION** : Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la FCI : .....

**ADN** : la réservation est obligatoire mais le **paiement se fera sur place**. Etablir un **chèque de 38 € à l'ordre de la SCC**.

**VWD2**: (vom willebrand 2): la réservation est obligatoire mais le **paiement se fera sur place**. Etablir un **chèque de 48 € à l'ordre de Laboklin**

**Packs Génomiques: ADN, VWD2 v2, Furnishing**. le **paiement se fera sur place**. Etablir un **chèque de 104 € à l'ordre de la SCC**.

**Le club prend en charge les frais du vétérinaire pour les membres du DCF. Et 10 € pour les Non Adhérents.**

**Les tests ADN + VWD2 sont nécessaires pour toute validation de titre ou cotation. N'oubliez pas le pedigree et carte d'identification**

## Règlement intérieur : Exposition Nationale d'Elevage A Romorantin(41) samedi 23 Août 2025

**ARRIVEE ET JUGEMENT, DEROULEMENT DE LA JOURNEE** : L'accueil commencera à partir de 8h00. Le vétérinaire fera les contrôles des chiens ainsi que les **Tests ADN et VWD2**. Assemblée Générale prévue entre 9h 30. **Début des jugements 10h30 : Nationale d'Elevage Rendez-vous fléchés**. Une remise des récompenses est prévue à l'issue de la journée, aucune récompense sera envoyé par le D.C.F. **Possibilité de restauration sur place**.

**LOGEMENT** : Il n'y aura pas de cages mises à disposition Parking exposant. Des points d'eau seront prévus pour l'abreuvement des chiens.

**AFFICHAGE** : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite lors de la manifestation. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord de l'organisateur.

**SERVICE VETERINAIRE** : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours des épreuves. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au Drahthaar Club de France.

**ANNULATION** : En cas d'impossibilité de maintenir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le DCF, organisateur, devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

**ENGAGEMENTS** : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

**Seront refusées les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements qui est fixée au 08 Août 2025, par courrier et par internet au 11 août Minuit.**

**En cas d'engagement de plusieurs chiens. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.**

**REFUS ou EXCLUSIONS** :

1. Des engagements. L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)

a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;

c) ceux engagés par un exposant dont l'entrée aux manifestations canines est formellement interdite.

Les engagements dans les cas a) b) ou c) ne sont pas remboursés.

**JUGEMENTS** : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

**RECLAMATIONS** : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise au Drahthaar Club de France si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

**SANCTIONS** : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Drahthaar Club de France, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de la manifestation ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du DCF ou des vétérinaires de service,

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

**PUBLIC** : La présence de public est autorisée mais les personnes assistant à la manifestation ne devront en aucun cas pour le concours de standard : avoir accès au ring accueillant le juge et le chien. En tous les cas, il est demandé au public la discrétion la plus élémentaire afin de ne pas déranger le chien ou les juges.

**RESPONSABILITE** : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux engagés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, l'organisateur et le Drahthaar Club de France ne peuvent en aucun cas être reconnus responsables en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

**Age minimum pour la confirmation** L'âge minimum pour la race Drahthaar est de 12 mois révolus.

## PROPHYLAXIE DE LA RAGE

**Avis aux exposants résidant en France**

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou ceux en provenance de l'étranger, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

**Avis aux exposants résidant à l'étranger** : Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants. L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

**Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus.**

**Je certifie sur l'honneur mes déclarations sincères et véritables, qu'il n'existe pas de maladies infectieuses ou contagieuses dans mon chenil, je déclare accepter sans réserve et de façon absolue le présent règlement et les articles du règlement de la SCC.**

Date :

NOM :

Prénom :

Signature :

**Engagements internet** : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) - **Paiement sécurisé** [www.drahthaar-club-france.com](http://www.drahthaar-club-france.com)

**Renseignements-** Philippe HOUILLON Tél: 06.32.11.43.37 – Mail: [casamacce@sfr.fr](mailto:casamacce@sfr.fr)